

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 22 avril 2026**

**DEL20260422\_087**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 16 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 34**

**Présents : 25**

**ARBUSIGNY** : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

**LA MURAZ** : Gianni GUERINI ;

**MONNETIER-MORNEX** : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

**NANGY** : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

**PERS-JUSSY** : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Nora ZERARI ;

**SCIENTRIER** : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

**Absents excusés** : Stéphanie BRIFFOD, Bertrand RICHIERO ;

**Pouvoirs** : **7** : David DE VITO a donné procuration à Isabelle ROGUET, Nadine PERINET a donné procuration à Gianni GUERINI, Rodolphe ARNOULD a donné procuration à Laurent FAVRE, Franck KOËNIG a donné procuration à Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL, Christophe BOYER a donné procuration à Sabine CRETIN, Guillaume GAUTHIER a donné procuration à Bernard ACHARD ;

**Votants : 32**

**Secrétaire de séance** : Ludovic TROTTET

**DEL20260422\_087 - Désignation des représentants au sein du COMITÉ D'EXPLOITATION des Cimes**

**Rapporteur** : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002\_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, et en particulier sa compétence 9-4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° DEL20240502\_045 en date du 2 mai 2024 relative à l'approbation de la modification de la définition de l'intérêt communautaire en vigueur et son article 9-4-1 « équipements sportifs d'intérêt communautaire : Le complexe intercommunal sur la commune de REIGNIER-ÉSERY » ;

**VU** la délibération n°DEL20260225\_033 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention de gestion pour l'espace intercommunal sportif et culturel « Les Cimes » entre la CCA&S et la commune de REIGNIER-ÉSERY en date du 25 février 2026 ;

**VU** la livraison prochaine du bâtiment les Cimes et la nécessité de mettre en place le comité d'exploitation ;

**VU** que le Conseil communautaire nouvellement installé doit élire les représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité d'exploitation des Cimes ;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'exploitation sera chargé de :

- Evaluer annuellement les charges d'exploitation du Bâtiment et leur bonne répartition
- Suivre et valider le budget d'exploitation (fonctionnement et investissement)
- Valider le planning d'occupation annuel.
- Valider préalablement toute révision ou modification de la convention de gestion entre A&S et la commune de Reignier-Esery.

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'exploitation sera composé de :

- Monsieur le Maire de la commune de Reignier-Esery ou son représentant désigné
- Monsieur le Président de la communauté de communes Arve & Salève ou son représentant désigné
- Deux élus titulaires et deux suppléants de Reignier-Esery désignés par l'assemblée délibérante communale
- Deux élus titulaires et deux suppléants d'Arve & Salève désignés par l'assemblée délibérante intercommunale
- Participation des techniciens référents à titre consultatif uniquement et donc sans droit de vote.

**CONSIDÉRANT** que les modalités de prise de décision seront celles d'un quorum de 2 /3 des représentants de Reignier-Esery et de 2/3 des représentants d'Arve & Salève ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'exploitation se réunira au moins trois fois par an dans le cadre de réunions ordinaires (*a minima* en janvier en mars et en juin).

En dehors de ces réunions ordinaires, chaque Partie aura la possibilité de solliciter la tenue d'une réunion extraordinaire auprès de l'autre Partie, notamment en cas d'urgence ou de difficulté particulière relative à l'exécution de la Convention ou de l'exploitation du Bâtiment. Dans cette hypothèse, la réunion extraordinaire devra se tenir dans un délai maximum d'un mois suivant la sollicitation.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à la désignation de quatre représentants de la communauté de communes Arve & Salève soit deux titulaires et deux suppléants ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures en qualité de représentant ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de ses représentants
- **DÉSIGNE** ses représentants communautaires au sein du Comité d'exploitation des Cimes comme suit :

2 Titulaires	2 Suppléants
MAYORAZ Régine	TROTNET Ludovic
FLOQUET Sandra	PERINET Nadine

Le Secrétaire de séance  
Ludovic TROTNET

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 23/04/2026*  
*Publié, le 23/04/2026*